LUGARDE

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL N° 12 – Mai 2017



Le mot du Maire

L'année 2017 est une année importante sur le plan de nos institutions (élections présidentielle et législatives) mais aussi sur le plan de notre organisation administrative avec la création des nouvelles communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Depuis cette date, la Commune de Lugarde est donc rattachée à la Communauté de Communes du Pays Gentiane (Riom-ès-Montagnes).

En revanche, la Communauté de Communes Sumène-Artense n'a pas encore intégré le dispositif préconisé par le Préfet et poursuit donc ses réflexions pour, peut-être, rejoindre Gentiane en 2018.

Au titre du budget communal 2017, nous reproduisons le document que nous avons adressé à la Préfecture à l'appui des documents comptables du Budget Primitif 2017. Ce dernier, je l'espère, vous apportera les explications nécessaires sur le budget et les projets 2017/2018.

La Commune a également voté un maintien des taux des diverses taxes, c'est-à-dire sans augmentation des impôts pour les contribuables et ce, malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 août 2016

A la suite du départ de Monsieur Richard CARPENTIER, fontainier au SIAEP Lugarde-Marchastel et faute de candidature, la Commune de Lugarde a signé une convention de mise à disposition de Monsieur Stéphane CHASSAGNE avec le Syndicat pour un détachement à mi-temps de ce dernier.

Cette solution est transitoire car le service de l'eau sera une compétence délégataire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane au plus tard au 01/01/2020. Cette dernière a lancé les études nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour vendre un petite parcelle sur le domaine communal d'une superficie de 21 m² au prix de 3 € le m² à Monsieur Georges GOIGOUX au Meynial.

Séance du 8 octobre 2016

Par délibération, le Conseil Municipal adhère au projet « Equipement WIFI public ». Deux bornes seront installées à la salle polyvalente pour couvrir la zone autour de cette dernière ainsi qu'à la Poste permettant ainsi de se connecter à Internet gratuitement. Le coût de l'opération est de 1 740 € TTC dont 1 015 € de subvention du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une deuxième tranche de renouvellement de lampes à vapeur de mercure dans les villages de la Commune. Coût de l'opération : 6 209,96 € HT subventionnée à 50 %.

Deux nouveaux lampadaires seront installés dans le bourg pour un coût de 873,27 € HT subventionnés à 50 %.

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer, à compter du 01/01/2018, au nouveau contrat-groupe d'assurance du personnel proposé par le Centre de Gestion du Cantal. Economie générée : environ 1500€.

Le RPI de Lugarde est désormais doté d'un équipement numérique pour un coût total de 3 321,60 € TTC ; subvention Préfecture : 1 000 €.

Séance du 4 février 2017

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de lancer, avant le vote du budget 2017, les opérations d'investissement concernant le WIFI public et l'équipement numérique du RPI afin de ne pas retarder la mise en place de ces nouveaux équipements.

Une subvention de 50 € x 2 est accordée au Collège de Condat pour deux de nos enfants afin d'organiser un voyage en Irlande et une sortie au Lioran.

Séance du 22 avril 2017

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

- le compte de gestion 2016
- le compte administratif 2016 dont les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 90,5 % et les recettes à 101 % du budget primitif 2016 dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 79 121 € et un excédent reporté de 34 346 €
- le budget primitif 2017 (voir ci-dessous)
- le maintien des taux d'imposition
- le prix des repas à la cantine : enfant 2,95 € ; adulte 3,95 € à compter du 01/05/2017
- le maintien des tarifs de l'assainissement

Présentation générale du budget :

	Pour mémoire		BP 2017
	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Dépenses Fonctionnement	217 608 €	198 594 €	206 164 €
Recettes Fonctionnement	250 291 €	253 963 €	250 564 €
Excédent		55 369 €	44 400 €

Commentaires:

L'excédent brut de 2016 permet, en priorité, de faire face au remboursement en capital des emprunts de la Commune, soit 43 918 € en 2016, ce qui laisse une capacité d'autofinancement net de 11 451 €, somme disponible pour des investissements nouveaux dont le financement est alors complété par un recours à l'emprunt (en fonction des capacités de la Commune).

La section de fonctionnement est donc programmée avec une baisse de 6 % des dépenses / BP 2016 et une légère hausse des recettes.

Cela permettra de dégager un excédent brut de 44 400 € pour 45 600 € de remboursement d'emprunt.

A noter que, régulièrement, nos dépenses réalisées sont plus faibles que le budget prévisionnel et les recettes un petit peu plus élevées mais il convient d'être prudent lors de l'élaboration des budgets primitifs. En réalité, nous espérons un excédent brut de l'ordre de 50 à 55 000 €.

<u>Détail</u>: Les dépenses de fonctionnement :

- Amortissements		
Virement section Fonctionnement	. 520 5	. 5_5 5
Excédent négatif reporté	76 930 € 1 620 €	1 620 €
- FCTVA	44 774 € 76 930 €	40 626 € 54 816 €
Conseil Dal 15 - Wifi	2 600 €	8 127 € 40 626 €
DETR - Ecole numérique		
- Subventions	2 122 €	12 711 €
Les recettes d'investissement :		
TOTAL	128 047 €	
Solde négatif 2016 reporté	44 775 €	
S/TOTAL	83 272 €	72 091 €
- Emprunts	45 612 €	43 918 €
dont Ecole numérique, Wifi	5 500 €	
- Les travaux (légèrement subventionnés)	36 500 €	28 173 €
Les dépenses d'investissement :	BP 2017	BP 2016
TOTAL	200 004 0	200 201 0
- Produits financiers et exceptionnels TOTAL	250 564 €	250 291 €
dont revenus des immeubles		
- Autres produits de gestion courante	012 0	Réalisé 2 160 €
dont autres (chiffrage prudent)	312 €	12 287 € 312 €
dont baisse DGF	11 000 €	Réalisé
- Dotations et Participations	- 4 000 € 11 000 €	11 000 €
·	- 4 482 €	Réalisé 109 170 €
éventuelle compensation TH Com/Com Vote du BP 2017 : pas de hausse votée	103 948 €	112 807 €
dont Impôts hausse 500 € à 71 060 € +		
cantines, etc) - Impôts et Taxes	82 860 €	78 702 €
- Produits du Domaine (locations,	38 444 €	36 637 €
- Atténuation de charges	14 000 €	10 100 €
Les recettes de fonctionnement :		
TOTAL		
dont – 500 € Comité des Fêtes	- 500 €	
dont Service Incendie pris en charge par Com/Com	- 5 050 €	
- Autres charges de gestion courante	13 890 € - 5 050 €	21 060 €
dont 14 000 € remboursés	75 000 € soit 36,4 %	
- Charges de personnel	89 000 € soit 43,16 %	75 990 € 89 400 €
- Charges à caractère général	BP 2017 76 400 €	BP 2016 75 990 €

Commentaires:

L'année 2017 sera une année de stabilisation des investissements pour nous permettre de dégager une trésorerie maximum pour les investissements 2018 (Route du Meynial à Pierrefite et aux Manicaudies) qui s'élèvent à environ 160 000 € TTC avec 20 000 € du Conseil Départemental et, nous l'espérons, une DETR de la Préfecture de l'ordre de 30 000 €, complétée par un montant d'emprunt à parfaire en fonction de notre capacité d'autofinancement, des appels d'offres et du montant réel des subventions.

CONCLUSION:

Le Budget Primitif 2017 a été construit comme les autres années en alliant prudence budgétaire et entretien du patrimoine et ce, avec maîtrise des dépenses et un recours à l'endettement dans des normes respectant les ratios prudentiels.

Les dépenses sont serrées sans pour cela négliger l'entretien, la sécurité, le renouvellement des matériels ainsi que la bonne gestion du patrimoine communal (bâtiments, routes, assainissement, etc...).

Les recettes sont plus difficiles à accroître et malgré une baisse régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : - 13 000 € en 3 ans, nous maintenons les taux d'imposition (TH – TF – TFNB) sans aucune hausse depuis plusieurs années.

Cette gestion prudente nous permet cependant de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour rembourser régulièrement nos annuités d'emprunts. Ainsi, à fin 2017, l'endettement global de la Commune sera de 130 707 €, soit environ 2,5 années de capacité d'autofinancement, ce qui est très raisonnable.

A bientôt au prochain numéro...

Bon été à tous!

INFORMATIONS DIVERSES

Concours de fleurissement:

Nous reconduisons notre Concours de Fleurissement, ouvert à tous.

Des prix de 100 €, 60 € et 40 € seront attribués avec remise d'un diplôme lors d'un apéritif à l'occasion des cérémonies du 11 novembre.

Soyez nombreux à améliorer notre cadre de vie et à vos arrosoirs et sécateurs!

Tri sélectif:

Le tri des ordures ménagères est de plus en plus une nécessité pour protéger notre bio-diversité et limiter le coût du ramassage de ces derniers car tout ce qui est trié est valorisé et diminue donc le coût final pour les habitants.

Deux points importants:

- 1. Notre station d'épuration vient d'être entièrement vidée et nettoyée par une entreprise spécialisée.
 - <u>Le constat</u>: il y a de grandes quantités de lingettes, serviettes périodiques et d'autres produits de ce type qui, sur leurs emballages, sont dits « Bio dégradables » mais ne doivent en aucun cas transiter par les wc puis les égouts.
 - Ces déchets doivent rejoindre ceux des ordures ménagères dans des sacs puis dans les containers.
- 2. Les dépôts en déchetterie doivent désormais être réalisés à la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays Gentiane située à Roches Hautes à la sortie de Riom-ès-Montagnes (route de Bort-les-Orgues). Condat n'accepte plus nos dépôts malgré une démarche de la mairie auprès de la Communauté de Communes des Hautes-Terres à Murat.

Expositions/Animations:

Une exposition « Les marchands de toile » sera à nouveau organisée du 22/08 au 03/09/2017 ; dates à préciser. Entrée libre.

L'Office de Tourisme du Pays Gentiane souhaite, de son côté, organiser des animations avec le train Gentiane Express tous les mercredis de juillet et août 2017 (type « patrimoine » : petit marché de produits locaux, ...).

Si vous avez des idées et des envies, merci de contacter la mairie.

www.lugarde.fr:

Isabelle RAYNAL, notre secrétaire de mairie qui s'est beaucoup investie dans la création du site officiel de la Commune, met celui-ci à jour très régulièrement. N'hésitez pas à le consulter et si, à titre personnel ou par l'intermédiaire des associations de la Commune, vous souhaitez y faire figurer des articles, vous pouvez contacter Isabelle à la mairie.

Service de l'eau:

RAPPEL: Depuis le 1^{er} mars 2017, le Président du SIAEP Lugarde-Marchastel est Monsieur Baptiste EMORINE, Maire de Marchastel et le Vice-Président est Monsieur Marcel CREGUT. Pour tout problème, contacter le secrétariat de mairie ou directement le Président ou Vice-Président.

Associations:

Club de l'Espoir:

- o 14 Juillet : kermesse
- o 2 repas programmés et un beau programme de sorties promenades

Contacter Dany MANDON: 04 71 78 41 84

Comité des Fêtes

- O Dimanche 6 août : Fête du Pain
- o Samedi 26 et
 - Dimanche 27 août : Fête Patronale : jeux, pétanque, feu d'artifice, spectacle, etc...
- o Dimanche 17 sept : $22^{\text{ème}}$ Brocante Vide grenier
- Samedi 31 déc. : Réveillon du Jour de l'An Contacter Jeanne RANCILHAC : 04 71 78 42 51